



Le mot du maire

Chères Dohémoises et chers Dohémois,

L'année 2024 s'achève, dans un contexte politique et économique incertain et compliqué. L'équipe municipale et moi-même tenons à vous assurer de notre complet dévouement afin de permettre à notre belle commune de s'épanouir et que vous vous y sentiez le mieux possible.

Notre milieu associatif communal fait vivre aussi notre communauté, la dernière preuve étant les superbes décorations réalisées par le Comité des fêtes, disposées à travers tout le village. Les regards émerveillés des petits et des grands, dans cette période de fin d'année et de fêtes, prouvent que ces actions réchauffent les cœurs et développent les sourires.

Nous avons une pensée pour les personnes isolées, souffrant de maladies ou touchées par des drames à qui nous envoyons notre soutien et notre réconfort.

Nous tenons à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année, en famille, avec vos proches et profiter de ces instants précieux.

Nous vous donnons rendez-vous le 17 janvier pour les vœux du maire, où nous pourrons échanger nos vœux pour la nouvelle année dans la convivialité.

David Dambrune, votre maire

Agenda à venir : janvier à mars 2025

17 janvier : Vœux du maire à la salle des fêtes

21 janvier : Assemblée générale du club des aînés

26 janvier : Représentation théâtrale des 3Z de Zudausques organisée par le club de Gym Détente de Dohem, salle des fêtes

15 février : Repas des 45 ans du club des aînés

15 mars : Repas annuel de l'Association Lys AAforce à Blendecques

15 mars : Représentation théâtrale Association Rietz Chantez de Clarques avec le Comité des fêtes de Dohem, salle des fêtes







Services communaux
la mairie et l'agence postale :

Horaires

Lundi au vendredi de 9h à 11h45

Le samedi matin de 9h à 11h30

Adresse : 17 rue de la mairie 62380 Dohem

Téléphone : 0321955179

Site internet : dohem.fr

Adresse mail :
mairie.dohem@orange.fr

Médiathèque

Horaires

Mardi 16h-18h30

Mercredi 15h-17h

Jeudi 17h-18h30

Samedi 10h-12h

Adresse : 36 rue principale 62380 Maisnil Dohem

Page Facebook :
Médiathèque de Dohem

Prochaine parution :
notre bulletin municipal en avril 2025!



Retrouvez les comptes rendus des conseils municipaux dont celui du budget, les actualités et l'agenda sur Localiti et plus d'infos sur notre site dohem.fr.



Le saviez-vous ?

Vous ne savez que faire des vêtements, chaussures, accessoires (homme, femme, enfant) que vous ne portez plus, de vaisselle, livres, stylos, cahiers, déco.... Appeler Christelle Caron (06-22-85-70-40)

Christelle collecte ces objets pour une association ADEP (Association des Demandeurs d'Emploi et Précaires) depuis des années. Suite au COVID, la collecte s'était arrêtée mais a repris depuis. Vous pouvez déposer vos colis chez elle, au 44 rue principale à Maisnil et en cas d'absence, les déposer derrière la porte de son hangar.

Plutôt que de devoir conduire ces effets en déchetterie, vous disposez d'une solution plus proche et solidaire pour vider de vos placards ces objets dont vous n'avez plus l'usage mais qui peuvent servir à d'autres !

Une petite ou grande faim, pas envie de cuisiner ?

Le mercredi soir, une pizzeria vous attend sur la place de Maisnil et le vendredi soir, une friterie est installée près de la salle des fêtes.

L'école de Dohem ainsi que les associations de Dohem ou qui organisent des activités dans la commune de Dohem à savoir dans l'ordre alphabétique :

L'Amicale des donneurs de sang, l'Amicale du 3^{ème} Age, l'ASSAD, le Comité des Anciens Combattants, le Comité des fêtes de Dohem, Gym Détente, Lys AA Foot, Lys AA Force, la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) le Regain, l'Union Musicale, Yoga Bien être et Sérénité, sans oublier l'association de Chasse Dohem Bourg et la société de chasse de Maisnil



vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 2025 !

Retrouvez-les sur le site dohem.fr ou dans le guide papier qui vous a été distribué en août dernier, pour les horaires, tarifs, lieux.

Calendrier de collecte des déchets de janvier à juin 2025, des modifications auront lieu à partir de juillet 2025, nous vous enverrons le calendrier juillet à décembre 2025 dès que nous le recevrons.



Calendrier 2025 des collectes de déchets ménagers
Commune de Dohem

JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
ME 1 SA	1 SA	1 MA	1 JE	1 DI	1
JE 2 DI	2 DI	2 ME	2 VE	2 LU	2
VE 3 LU	3 LU	3 JE	3 SA	3 MA	3
SA 4 MA	4 MA	4 VE	4 DI	4 ME	4
DI 5 ME	5 ME	5 SA	5 LU	5 JE	5
LU 6 JE	6 JE	6 DI	6 MA	6 VE	6
MA 7 VE	7 VE	7 LU	7 ME	7 SA	7
ME 8 SA	8 SA	8 MA	8 JE	8 DI	8
VE 9 DI	9 DI	9 ME	9 VE	9 LU	9
SA 10 LU	10 LU	10 JE	10 SA	10 MA	10
DI 11 MA	11 MA	11 VE	11 DI	11 ME	11
ME 12 ME	12 ME	12 SA	12 LU	12 JE	12
JE 13 DI	13 JE	13 DI	13 MA	13 VE	13
MA 14 VE	14 VE	14 LU	14 ME	14 SA	14
ME 15 SA	15 SA	15 MA	15 JE	15 DI	15
JE 16 DI	16 DI	16 ME	16 VE	16 LU	16
VE 17 LU	17 LU	17 JE	17 SA	17 MA	17
SA 18 MA	18 MA	18 VE	18 DI	18 ME	18
DI 19 ME	19 ME	19 SA	19 LU	19 JE	19
LU 20 JE	20 JE	20 DI	20 MA	20 VE	20
MA 21 VE	21 VE	21 LU	21 ME	21 SA	21
ME 22 SA	22 SA	22 MA	22 JE	22 DI	22
JE 23 DI	23 DI	23 ME	23 VE	23 LU	23
VE 24 LU	24 LU	24 JE	24 SA	24 MA	24
SA 25 MA	25 MA	25 VE	25 DI	25 ME	25
DI 26 ME	26 ME	26 SA	26 LU	26 JE	26
LU 27 JE	27 JE	27 DI	27 MA	27 VE	27
MA 28 VE	28 VE	28 LU	28 ME	28 SA	28
ME 29 SA	29 SA	29 MA	29 JE	29 DI	29
VE 30 DI	30 DI	30 ME	30 VE	30 LU	30
SA 31		31			
JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN

En raison du renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers, des évolutions vont intervenir.
Par conséquent, le calendrier du 2nd semestre 2025 (juillet à décembre), vous parviendra dans le courant du 1er trimestre 2025.

- Bac couvercle noir – ordures ménagères
- Bac couvercle jaune – tri sélectif des déchets recyclables

RAPPEL : Veillez à sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte. Tous les déchets déposés en dehors des bacs ne seront pas collectés.
La collecte est assurée les jours fériés.

Pour toutes demandes concernant la collecte,
contactez nous au 03.21.12.94.92

Pour toute demande de bacs ou remplacement de couvercle,
rendez-vous sur le site Communauté De Communes,
cc-pays-de-lumbres, Les déchets/Besoin matériel

Modifications pour les ramassages et la tarification des OM (Ordures ménagères)

à partir de janvier 2025

LA TARIFICATION INCITATIVE, UN ÉLÉMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS 2024/2029, MODE D' EMPLOI



POUR LES HABITANTS

La TEOM évoluera en TEOMI : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative : il ne s'agit pas d'une taxe supplémentaire mais de l'évolution de la TEOM actuelle en lui adjoignant un volet incitatif.



La TEOMI toujours reprise sur la taxe foncière sera composée :

D'une part fixe basée sur la valeur locative du bâti (80% la première année)

D'une part variable dite incitative (20% la première année) appliquée sur la production de déchets et calculée en fonction du nombre de levées du bac noir sur une année civile. Montant basé sur 16 levées par an avec la mise en place d'un bonus déductible permettant de descendre à 12 levées et un malus additionnel jusqu'à 26 levées.

Chaque année la part incitative deviendra plus intéressante.

Les usagers déjà respectueux et impliqués sur le sujet verront leur fiscalité baisser, les autres prendront le risque de voir leur fiscalité augmenter.

Christian LEROY, Président de la CCPL

POUR LES PROFESSIONNELS

La Redevance spéciale, contribue à rééquilibrer le coût de la collecte et du traitement des déchets aujourd'hui supporté trop fortement par les particuliers.

Elle concernera à la fois les bacs d'ordures ménagères et de collecte sélective (bordeau et jaune).

Cette redevance concernera les industriels, commerçants, artisans, mais aussi les administrations, établissements publics ou privés... produisant un volume de déchets ménagers importants : 360 litres d'ordures ménagères par semaine ou 720 litres au global par semaine.



LA REDEVANCE SPÉCIALE



ET POUR LA DÉCHÈTERIE ?

Pour tous (particuliers et professionnels), devrait être mis en place un droit de 16 passages à l'année.

A partir du 17^e, le passage serait facturé 5€ par visite, toujours limité à 1m³ par jour comme aujourd'hui.

C'EST POUR QUAND ?

Tournée à blanc pour s'ajuster collectivement en 2025 et tarification réelle en 2026.

Pour la TEOMI 2026 : payable sur la taxe foncière de fin 2027.

Pour la Redevance Spéciale 2026 : par semestre en juillet 2026 et juillet 2027.

Chacun pourra simuler le montant de sa TEOMI ou de sa Redevance Spéciale à partir de début 2025 (plus d'information à venir auprès de chaque usager par courrier postal en décembre).



Ce guide est disponible à la CCPL et vous permet d'avoir d'amples renseignements sur les liaisons douces dans le pays de Lumbres

Aide financière de l'ANAH aux travaux sur les logements sinistrés

Suite aux inondations survenues dans le Pas-De-Calais fin novembre 2023 et début 2024, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) met en place un dispositif exceptionnel d'aide financière

Pour qui ?

Propriétaire occupant ou bailleur sinistré par les inondations sur l'une des 313 communes reconnues catastrophe naturelle

Pour quoi ?

Travaux de rénovation du logement effectués par une entreprise
Le logement doit être une résidence principale

Combien ?

Selon le niveau de ressources du propriétaire, l'aide de l'Anah peut atteindre 90% du montant des travaux (après déduction de l'indemnité de l'assurance et prise en compte du fonds "Barnier")

Comment ?

- Se rendre sur démarches-simplifiées (ci-dessous)
- Compléter le formulaire
- Un opérateur dédié au dispositif vous recontactera pour étudier votre éligibilité et vous accompagner



Contact :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/guichet-unique-pas-de-calais-reconstruction>



HABITAT

Soyez vigilants face au démarchage



- ✓ Soyez vigilants, les services publics ne démarchent jamais
- ✓ Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur internet
- ✓ Prenez le temps de comparer plusieurs devis
- ✓ Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires ou fiscales
- ✓ Faites attention aux offres trop alléchantes

De plus en plus d'arnaques à la rénovation de logement ont été constatées ces derniers mois. À ce titre, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres vous communique 5 astuces pour éviter les mauvaises surprises. Si vous avez des questions sur la rénovation énergétique ou un projet de rénovation dans votre logement contactez un conseiller agréé France Rénov' à la Maison France services Pays de Lumbres - 1, chemin du Pressart à LUMBRES ou 03 21 12 94 94. Un conseiller vous accueille chaque jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Informations pratiques

Numéros d'urgence

15

SAMU

17

Police secours

18

Sapeurs-pompiers

112

Appels d'urgence européen

115

Hébergement d'urgence

119

Enfance maltraitée

196

Secours en mer

3919

Violences conjugales

3020

Harcèlement scolaire

114

par SMS pour les personnes malentendantes



Avez-vous pensé à faire entretenir votre moyen de chauffage ?

Les risques d'un mauvais entretien ou mauvaise utilisation de moyen de chauffage :

- Incendie
- Intoxication au monoxyde de carbone (Gaz incolore, inodore, insipide)



- Installez des détecteurs de fumée et monoxyde de carbone dans votre logement
- Faites entretenir vos appareils de chauffage chaque année
- Aérez votre logement au moins 10 min par jour
- N'utilisez jamais des appareils non adaptés pour un usage en intérieur
- Surveillez les symptômes d'une intoxication (Nausées, maux de tête, fatigue, vertige) **EN CAS DE DOUTE APPELEZ IMMEDIATEMENT LES SECOURS (18)**

Pour aller plus loin, testez vos connaissances sur le sujet avec vos enfants en scannant ce QR Code

